



Conseil d'administration du 23 septembre 2020

Membres en exercice : 54

Membres présents ou suppléés : 53

Membres ayant donné mandat : 0

Nombre de voix : 53

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2020-01
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SON BUREAU

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 7 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020, à la salle polyvalente d'Arc-en-Barrois, commune du siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Joseph ZIMET, commissaire du gouvernement.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts

Sur proposition de la directrice par intérim de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité le conseil d'administration approuve :

Article 1 :

Le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national de forêts tel qu'il est annexé à la présente délibération. Celui-ci intègre en particulier les attributions déléguées au bureau par le conseil d'administration.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 23 septembre 2020

La directrice par intérim

Véronique GENEVEY

Le Préfet de la Haute-Marne
Commissaire du gouvernement

Joseph ZIMET